

Quand la gestion des *sinistres* dans le bâtiment vire au casse-tête

P.21

Construction : l'épineux
dossier du foncier

P.22

Des actions et clarifications
côté rénovation ?

P.26

Le logement insalubre
face aux autorités

P.32

La transition énergétique
piétine...

DOSSIER SPÉCIAL SINISTRES DANS LE BÂTIMENT 05

- Assurance : la hausse des sinistres fait flamber les coûts
 - Glissements de terrain : une menace croissante pour le bâti
 - Face au RGA, des solutions au cas par cas
 - Reconstruire Mayotte après Chido : un chantier hors-norme
-

LES VIDÉOS DU MOIS 18

LES ACTUS DU MOIS 19

- Des mesures pour relancer l'immobilier et le logement
 - Aides à la rénovation énergétique : ce qui change en 2025
 - Transition énergétique : l'ONU appelle à plus d'efforts dans le bâtiment
-

CONJONCTURE 37

- Une amélioration dans le bâtiment, selon la FFB
 - Légère hausse des permis de construire en janvier
 - Logement neuf : rebond des mises en vente au T4 2024
-

ARCHITECTURE 41

- Une réhabilitation structurante signée Atelier Aconcept
 - Harter architectes associés signe une école flexible
 - Le chinois Liu Jiakun remporte le prestigieux prix Pritzker
-

LES PRODUITS DU MOIS 46

Le bâtiment dans l'œil du cyclone. Cela sonne comme un bon titre de scénario catastrophique.

Malheureusement, telle est la réalité en France, où les intempéries vont de pair avec les sinistres.

En témoigne Mayotte, dont la reconstruction, des mois après le passage de Chido, reste complexe à organiser. Car des entreprises surchargées, car peu de main d'œuvre formée, car des coûts trop élevés pour le département ultramarin...

La France métropolitaine, de son côté, compte au moins un glissement de terrain chaque jour. Un phénomène aggravé par le réchauffement climatique et dont la prédiction demande beaucoup de finesse sur le plan scientifique.

En outre, la question des coûts revient de manière lancinante dans la gestion des sinistres dans

le bâtiment, qu'importe la diversité des solutions.

Face au retrait-gonflement des argiles (RGA), des innovations protègent au cas par cas le bâti : micropieux dans les fondations, injection de résine expansive, gestion hydrique des sols...

Autant dire que la gestion des sinistres dans le bâtiment vire au casse-tête, de la maîtrise d'œuvre aux professionnels de chantiers.

Sans compter les assureurs, alors que 2,074 milliards d'euros d'indemnisations ont été versés en 2023, soit une hausse accélérée par le changement climatique et une réglementation de la construction de plus en plus stricte.



Virginie Kroun
Journaliste

PAREXLANKO

577 PROLISOUPLE ECO₂

MORTIER-COLLE AMÉLIORÉ DÉFORMABLE / FIBRÉ

0 %
CIMENT PORTLAND
—
FORMULE
BREVETÉE !

EN SAVOIR PLUS

577 PROLISOUPLE ECO₂ est un mortier-colle pour murs/sols intérieurs et sols extérieurs, pièces humides incluses

- Adapté aux planchers chauffants
- Double consistance, normale ou fluide
- Application facile grâce à sa texture onctueuse
- Certification Qualité pour le Bâtiment par le CSTB



PAREXLANKO est une marque Sika

Retrouvez-nous sur parexlanko.com



PAR EXPÉRIENCE. PAREXLANKO.

ASSURANCE CONSTRUCTION : LA HAUSSE DES SINISTRES FAIT FLAMBER LES COÛTS



Les nouvelles réglementations et l'inflation des coûts influencent fortement la gestion des sinistres dans le secteur du bâtiment. Une réalité qui pousse les assureurs et les professionnels à repenser leur approche face aux risques.

Le secteur du bâtiment subit de plein fouet une recrudescence des sinistres, dans un contexte de conditions climatiques parfois extrêmes et d'exigences réglementaires de plus en plus strictes.

Une situation qui affecte l'ensemble de la chaîne, des maîtres d'ouvrage aux assureurs, en passant par les professionnels sur le terrain.

Une sinistralité en hausse

Entre septembre 2023 et fin 2024, une augmentation notable des sinistres a été observée dans le secteur de la construction. Bertrand Lotte, directeur des règlements du groupe SMABTP, explique : « *La sinistralité déclarée est essentiellement liée à des phénomènes d'infiltrations, dus à une saturation du bâti en humidité* ».

“

« La fréquence des sinistres en assurance construction a considérablement augmenté, notamment du fait d'un temps pluvieux sur des périodes longues, favorisant la pénétration d'humidité dans les logements »

**Bertrand Lotte,
directeur des règlements
du groupe SMABTP**

Conséquence directe : les indemnisations explosent. D'après France Assureurs, le montant des prestations versées a atteint 2,074 milliards d'euros en 2023, en hausse de 6,2 % sur un an. Cette hausse a un impact sur les résultats des assureurs :

ASSURANCE CONSTRUCTION : LA HAUSSE DES SINISTRES FAIT FLAMBER LES COÛTS

« Plus de sinistres entraînent une augmentation des prises en charge », souligne M. Lotte.

Dans les copropriétés, les dégâts des eaux restent le sinistre le plus fréquent. Malgré les conventions IRSI et CIDE-COP, les indemnisations peuvent être retardées par des différends entre copropriétaires, occupants et syndics.

Loi Spinetta et délais : des protections à double tranchant

Le système d'assurance en France repose sur la loi Spinetta (1978), qui impose deux niveaux de protection.

L'assurance dommages-ouvrage (DO) qui est souscrite par le maître d'ouvrage, et permet de financer rapidement les travaux en cas de désordre décennal, sans attendre la recherche de responsabilité.

L'assurance de responsabilité civile décennale est quant à elle souscrite par les constructeurs. Elle couvre leur responsabilité en cas de dommages compromettant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination.

« Si le maître d'ouvrage a respecté ses obligations légales de souscription, l'assureur dommages-ouvrage devra lui avoir fait une proposition d'indemnisation dans les 90 jours suivant la déclaration de sinistre, ou dans les 220 jours en cas de complexité particulière », précise Bertrand Lotte.

Cependant, le principal frein à une indemnisation rapide reste « le non-respect par le maître d'ouvrage de cette obligation de souscription de la DO ». Ce qui peut rallonger considérablement les délais de règlement, explique le spécialiste.

L'impact des nouvelles réglementations sur la sinistralité

Les évolutions réglementaires jouent un rôle clé dans la gestion des sinistres. En effet, « les nouvelles réglementations doivent être respectées lors des travaux de réparation, ce qui peut entraîner des surcoûts conséquents », note M. Lotte.

La réglementation environnementale RE2020, en vigueur depuis 2022, vient alourdir les contraintes. Toute réparation doit intégrer ces nouvelles exigences énergétiques. « Il convient de vérifier si les travaux envisagés restent des travaux de techniques courantes ou non courantes, ce qui peut influencer le coût de l'assurance », indique l'expert de la SMABTP.

Avec l'inflation et la hausse des coûts de réparation, les primes d'assurance construction ont progressé en 2023. « Chaque assureur est maître de sa politique tarifaire, mais avec un objectif commun : que pour chacun, la branche construction soit équilibrée dans le temps », rappelle Bertrand Lotte. Les cotisations versées aujourd'hui doivent couvrir les sinistres sur les dix prochaines années.

SÈCHE-SERVIETTES NEFERTITI ET VOUS

LE RETOUR DU DUO GAGNANT.

**Une harmonie
qui ne fait qu'un.**

Un cadre asymétrique
avec mât à droite
et mât à gauche.

**Bien plus qu'une
simple apparence
entre nous.**

Disponibles en version
standard et étroite,
en 8 coloris.



**Entre nous
il y a une vraie
connexion.**

Pilotage à distance
en wifi.



Retrouvez
l'intégralité
de la gamme.



- SOLUTIONS
- EXPERTISE
- PROXIMITÉ

atlantic

**NÉFERTITI, L'ICONIQUE SÈCHE-SERVIETTES ATLANTIC
FAIT SON GRAND RETOUR.**

GLISSEMENTS DE TERRAIN : UNE MENACE CROISSANTE POUR LE BÂTI EN FRANCE



Face à l'intensification des glissements de terrain en France, le bâti est de plus en plus menacé. Saturation des sols en eau, dérèglement climatique ou encore manque de moyens pour y faire face : les risques s'accumulent, avec parfois de lourdes conséquences.

Les risques naturels menaçant les populations et leur toit s'amplifient. Entre les inondations, les tremblements de terre ou encore les phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux, le bâti a parfois la vie dure. À tout cela s'ajoutent les glissements de terrain, très fréquents dès que la météo s'y prête et que le relief est important.

Notons qu'en France, on dénombre chaque jour des glissements de terrain. D'après le Service des données et études statistiques des ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, 26 % des mouvements de terrain recensés entre 1900 et 2023 en France métropolitaine sont liés à des glissements. Ces derniers sont plus ou moins importants, et le risque qu'ils font planer sur les infrastructures n'est jamais le même.

Tout est une question de rupture d'équilibre

Pour mieux cerner la menace, focus sur le phénomène. « *Les glissements de terrain sont liés à une rupture de l'équilibre entre la pente et les matériaux* », nous explique Alexis Mercier, président et fondateur de la société Agerin, spécialisée dans les risques naturels.

« *Cette rupture d'équilibre s'explique le plus souvent par une saturation des sols en eau. L'angle d'équilibre va alors être modifié, ce qui va entraîner un glissement de terrain* », ajoute-t-il.

Certains sols sont plus sujets à ce type de phénomène, notamment les sols argileux. « *C'est un matériau qui, une fois saturé en eau, est très plastique* », nous explique M. Mercier. Les sols rocheux peuvent aussi

GLISSEMENTS DE TERRAIN : UNE MENACE CROISSANTE POUR LE BÂTI EN FRANCE

être propices lorsqu'ils sont très fracturés.

La menace vient de deux endroits

Ces phénomènes, qui rythment le quotidien des sols du territoire, peuvent donc avoir des conséquences néfastes et plurielles sur le bâti.

Il y a « soit une déformation du sous-sol, et dans ce cas le bâti s'affaisse par rupture des fondations », explique Alexis Mercier, soit « le glissement de terrain n'est pas forcément sous la zone impactée, mais celle-ci l'est ensuite par les matériaux qui arrivent des glissements de terrain. Et dans ce cas, on a le développement d'impact de pression sur le bâtiment », ajoute le géomorphologue de formation.

Pour ce deuxième cas de figure, il est ici question de glissements de terrain qui viennent en amont d'un bâtiment.

Le réchauffement climatique comme facteur aggravant

Malheureusement, l'intensité et la fréquence de ces phénomènes sont amenées à s'aggraver au fil des années. Et l'Homme n'y est pas pour rien. Le réchauffement climatique, qui s'accélère du fait de l'activité humaine, explique de deux façons cette évolution.

« La première concerne les matériaux argileux ou contenant de l'argile, qui sont une part importante des sols sujets à des glissements de terrain. Les phénomènes d'humectation et de dessiccation sont particulièrement

problématiques. Quand l'eau va infiltrer les sols, plus la dessiccation est élevée, plus elle va s'infiltrer profondément », nous explique Alexis Mercier. En résulte alors une rupture de l'équilibre entre la pente et les matériaux, à l'occasion de fortes précipitations.

Second point, la hausse des phénomènes pluvieux intenses, notamment avec les phénomènes orageux qui sont amenés à être de plus en plus importants.

« Ces épisodes orageux entraînent une hausse des abat d'eau, de plus en plus violents et intenses. En résulte alors une charge hydraulique, c'est-à-dire une pression de l'eau dans les sols de plus en plus forte. », résume M. Mercier.

“

« Plus l'abat d'eau est important, plus on observe des glissements de terrain »

Alexis Mercier,
géomorphologue

« Beaucoup de solutions prédictives, mais peu de parades »

Avec tous ces dangers qui planent sur le bâti, on peut se demander s'il est possible d'anticiper ces glissements de terrain ? « Il y a beaucoup de solutions prédictives, mais beaucoup moins de parades », souligne le président et fondateur d'Agerin.

VARIOTEC® 460 Tracergas

**Détecteur de fuites d'eau par gaz traceur
Recherche de fuites non destructive
en intérieur et extérieur**



- Détection de fuites sur toiture terrasse
- Détection de fuites sur canalisation



RGA : « IL N'Y A PAS UNE SOLUTION MAIS DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS SOLS »



Face au retrait-gonflement des argiles (RGA), différentes solutions existent pour traiter les fissures sur les bâtiments. Pose de micropieux dans les fondations, injection de résine expansive, agrafage, gestion hydrique des sols... Le point sur ces techniques avec Ahmed Akaaboun, président du groupe AccesSOL, spécialisé dans la reprise en sous-œuvre.

Parmi les sinistres les plus fréquents en France métropolitaine, le phénomène de retrait-gonflement des argiles (dit « RGA ») concernerait plus de 10 millions de maisons dans l'Hexagone, soit près d'une maison sur deux.

L'alternance de fortes pluies et de sécheresse sur des sols argileux peut être à l'origine d'importantes fissures sur les maisons exposées.

Face à ce phénomène croissant, accentué par le dérèglement climatique, certaines entreprises se spécialisent dans les traitements curatifs de ces fissures. C'est le cas du groupe AccesSOL, né du rachat de l'entreprise Sol Structure par l'entreprise AccesBTP en octobre 2024.

Aujourd'hui, le groupe AccesSOL, dirigé par Ahmed Akaaboun, compte près de 400

salariés, dont 70 équipes de reprise en sous-œuvre. « On devrait dépasser les 90 équipes d'ici la fin de l'année 2025 », nous précise son président. « En termes de chiffres d'affaires, on avoisine les 80 millions d'euros », ajoute-t-il.

AccesSOL intervient dans toute la France métropolitaine et s'appuie sur six agences réparties dans trois grandes régions que sont le Nord/Nord-Est, le Sud-Est, et l'Ouest/Sud-Ouest.

Un bureau d'études en interne pour traiter les dossiers au cas par cas

« Nous avons l'intégralité des métiers en interne, avec les différentes méthodologies possibles qui existent en reprise en sous-œuvre. Aujourd'hui, on est le seul groupe français qui a cette capacité à intervenir sur

RGA : « IL N'Y A PAS UNE SOLUTION MAIS DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX DIFFÉRENTS SOLS »

les différents métiers », souligne le président d'AccesSOL.

« Nous sommes agréés par les compagnies d'assurance et on intervient dans le cadre de catastrophes naturelles, sécheresses, pour le compte de nos demandants qui sont les assureurs. Mais les clients finaux restent les particuliers », précise-t-il.

Le groupe s'appuie notamment sur l'expertise de son propre bureau d'études. *« Le bureau d'études, c'est ce qui permet de faire les études de sol en amont du dossier. Cela nous permet d'avoir des ingénieurs en interne pour pouvoir réfléchir au bon mode réparatoire, au calcul, apporter la bonne solution technique et le bon mode réparatoire. L'intérêt du bureau d'études, c'est que cela nous permet d'avoir l'analyse, et après, pendant l'exécution, de pouvoir avoir un support sur les problématiques techniques que l'on peut rencontrer. C'est vraiment notre force », estime Ahmed Akaaboun.*

Micropieux, résine, gestion hydrique des sols... les différentes solutions

Interrogé sur les solutions les plus fréquemment utilisées pour traiter les fissures, le président d'AccesSOL nous détaille les différentes techniques : *« On a la méthode du micropieu, qui est la méthode la plus connue et reconnue, et je dirais la plus historique. On a l'injection de résine pour stabiliser, qui est une méthode moins invasive et moins coûteuse, mais qui ne fonctionne pas dans tous les sols, contrairement aux micropieux ».*

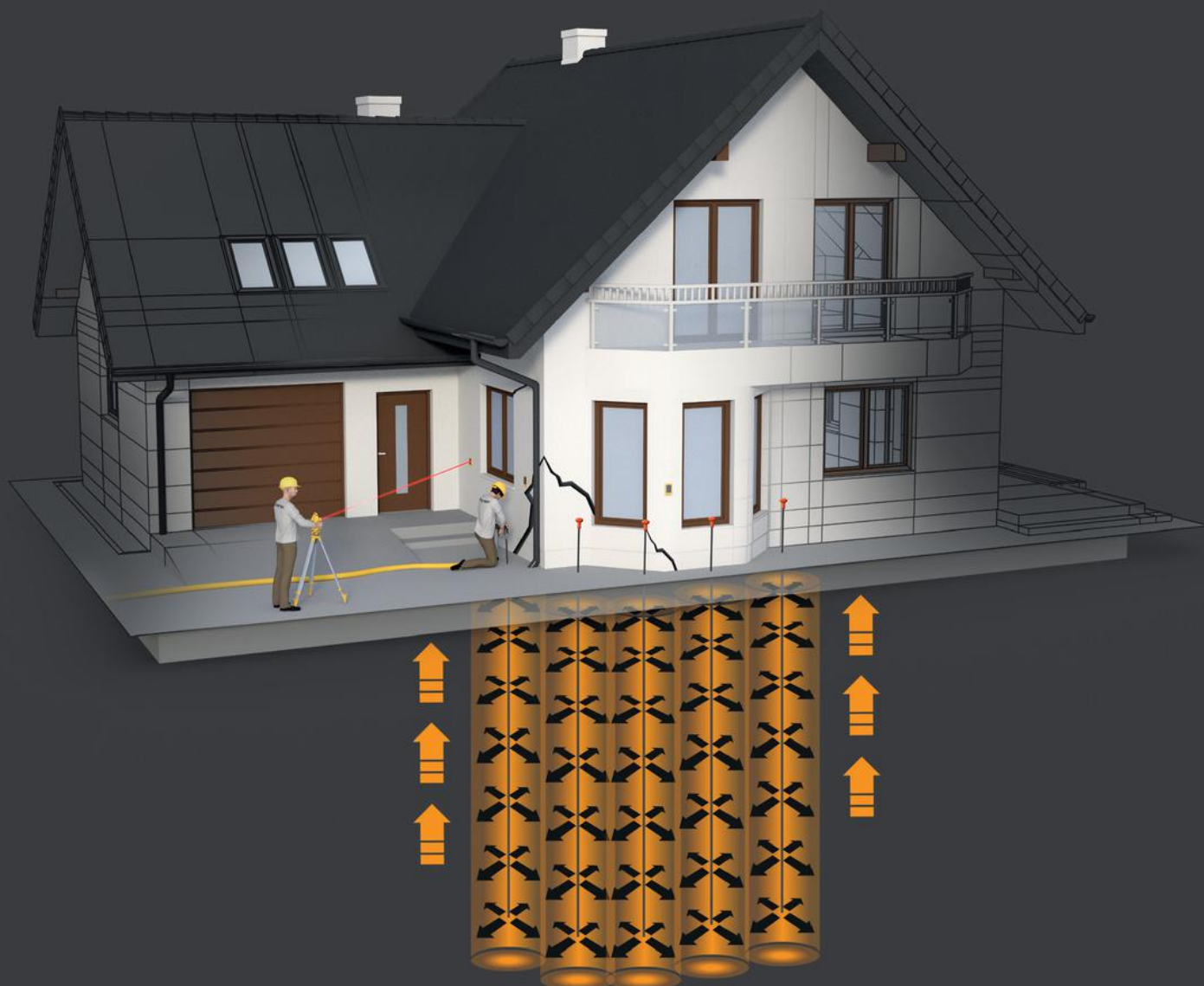


Pose de micropieux. Crédit photo : AccesSOL

Comment fonctionne concrètement l'injection de résine expansive ? *« La résine, c'est vraiment une méthodologie qui est novatrice. Moi, je dis que c'est un peu le béton 2.0. L'avantage de la résine, c'est que c'est un produit qui a un bicomposant polymère. Nous, nous avons des camions-ateliers, donc c'est très spécifique, très technique. Mais il faut évidemment qu'en amont il y ait une étude de sol qui soit faite. Il faut que les caractéristiques de sol permettent à la résine de pouvoir fonctionner, que l'ouvrage le permette également ».*

« Une fois qu'on a étudié tous ces éléments avec notre bureau d'études interne, on peut préconiser une injection de résine. Le mélange des deux produits fait que la résine va devenir expansive. Donc on l'injecte dans le sol à différents niveaux de profondeur. En intégrant le sol, cette résine-là va gonfler », poursuit-il. Et de souligner : *« On a des résines qui peuvent avoir des caractéristiques mécaniques qui sont deux fois plus importantes que le béton ».*

STABILISATION D'OUVRAGES PAR INJECTION DE RÉSINE



LA GESTION DE SINISTRES, C'EST VOUS LA PORTANCE, C'EST URETEK® !

OPTEZ POUR L'ALTERNATIVE AUX MICROPIEUX

FISSURES, AFFAISSEMENTS



Misez sur les atouts de l'injection de résine expansive URETEK®

- Rapide et économique
- Propre et sans nuisance
- Aucune interruption d'activités
- Intervention sans aucun déménagement
- Possibilité d'un traitement partiel et localisé
- Respectueux de l'environnement



Contactez-nous !

Parlez de vos projets
de stabilisation et
de préservation
d'ouvrages.

www.uretek.fr

0 800 312 312 Service & appel gratuits



Contactez
un ingénieur
URETEK®



LA RÉFÉRENCE

APRÈS LE CYCLONE CHIDO, LA COMPLEXE RECONSTRUCTION DE MAYOTTE



Des mois après le passage du cyclone Chido, la reconstruction de Mayotte peine à se structurer, malgré l'adoption de la loi d'urgence. Témoignages de trois experts en architecture et construction, opérant sur ce territoire ultramarin où tout est à rebâtir.

Le 13 février dernier, le Parlement a définitivement adopté la loi d'urgence pour la reconstruction de Mayotte. Plus de trois mois après le passage dévastateur du cyclone Chido, peut-on parler d'un chantier bien organisé ?

« Il y a eu une forte mobilisation de nombreux architectes sur la question des diagnostics », nous confie Cyrille Hanappe, co-fondateur de l'agence Air Architectures, dont l'une des antennes se situe sur l'archipel, à Chiconi.

Lesdits diagnostics concernent notamment des toitures envolées, sur des maisons souvent au niveau de la norme en termes de résistance au vent. *« Suivant l'endroit où votre maison est positionnée, si elle est en haut d'une butte, dans le fond d'une vallée, dans des endroits très particuliers, il peut y avoir des accélérations de vent. Donc cela,*

augmente encore les dégâts », souligne l'architecte.

« Il y a un besoin de coordination »

Sans compter le coût de diagnostics, alors que sur l'archipel *« la plupart des maisons ne sont pas tellement assurées, voire ne le sont pas en général »*, évoque M. Hanappe.

Il se remémore d'ailleurs sa participation au concours *« Un toit pour tous en Outre-mer »*, organisé par le ministère du Logement, le ministère des Outre-mer et le Plan urbanisme, construction et architecture.

« Des maisons ont été mises au point et il devait y avoir un financement public. Mais pour ce financement, une assurance dommage d'ouvrage était exigée. Or, aucun assureur français n'accepte d'indemniser les sinistres à Mayotte », nous raconte-t-il.

APRÈS LE CYCLONE CHIDO, LA COMPLEXE RECONSTRUCTION DE MAYOTTE

Sur ce département ultramarin, les habitants vivent d'économie grise et dans des logements précaires. Un défi difficile à démêler pour les acteurs de sa reconstruction.

« Tous autant qu'on est, on se retrouve rattrapés par le réel, à savoir qu'il y a une maîtrise d'ouvrage désorganisée par le cyclone, des entreprises surchargées et de manière générale, peu armées pour répondre à des marchés publics », déplore Cyrille Hanappe.

L'expérience de Jipé Réunion, entreprise de construction modulaire opérant à la Réunion et à Mayotte, le confirme. Selon son directeur opérationnel, Guillaume Lamy, le responsable à Mayotte a assisté à la reconstruction à base de bâches, voire de tôles.

Pour la société, « il ne s'est pas passé grand-chose à Mayotte », à part un chantier afin de loger des magistrats et des premières prises de contact sans suite. De plus, les moyens d'hébergement manquent sur l'archipel, pouvant freiner l'envoi d'équipes sur le terrain.

Du côté de l'Association des Constructions Industrialisées et Modulaires (ACIM), « on attend avec impatience la mise en place de l'établissement public mais on a le sentiment que tout n'est pas très clair, et que le ministère du Logement travaille d'un côté, celui des collectivités locales de l'autre, etc. Il y a un besoin de coordination », nous confie son président, Éric Aurenche.

Du pragmatisme quant aux normes et aux bidonvilles

« Il manque environ entre 30 000 et 50 000 logements à Mayotte. Il manque 52 000 logements correspondant aux normes minimales de décence et de dignité dans le logement. Les deux bailleurs publics de l'archipel, Action Logement et la Société immobilière de Mayotte, en ont programmé 10 000 d'ici 10 ans », dénombre Cyrille Hanappe.

En attendant, l'architecte et d'autres confrères misent sur le pragmatisme. En particulier concernant les bidonvilles, dans le viseur la loi d'urgence, car dangereuses en cas de cyclone ou intempéries.

“

« Il faut repenser les questions de sécurité, parce qu'on n'aura jamais les moyens à Mayotte de payer de la construction parfaitement aux normes »

**Cyrille Hanappe,
co-fondateur d'Air Architectures**

D'autant que d'un point de vue foncier, viabiliser les emprises des bidonvilles rajouterait entre 30 000 et 40 000 euros de budget, pour une maison de 100 000 euros, estime l'architecte.

Pour protéger la population mahoraise en cas de catastrophe naturelle, le co-fondateur d'Air Architectures préconise la

APRÈS LE CYCLONE CHIDO, LA COMPLEXE RECONSTRUCTION DE MAYOTTE

mise en place d'un réseau d'espaces de refuges dédiés ou au sein des bâtiments publics, comme c'est le cas en Martinique.

À plus long-terme, de tels espaces peuvent être prévus dans les maisons. « *Dans les maisons que nous sommes en train de construire à Kawéni, les structures sont en bois et briques de terre compressées et prévues pour résister selon la norme, c'est-à-dire aux 230 km/heure de vent à Mayotte. En plus, dans le logement, la salle de bain est un bloc en béton, pensé comme un blockhaus* », développe M. Hanappe.

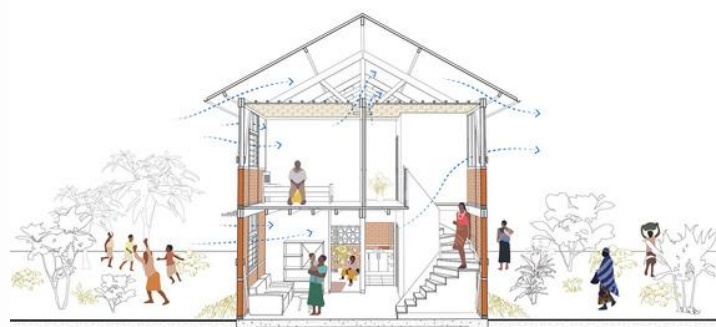
Des méthodes urbanistiques, déjà éprouvées au Kenya, au Sénégal, et même en Martinique pourraient inspirer la suite de la reconstruction de Mayotte.

« *On l'appelle la méthode incrémentale : on prend le bidonville parce qu'il est là. Il offre une réponse sociale, foncière et architecturale à la moitié de la population* », décrit l'architecte.

Il ajoute : « *On ne dit pas que c'est une bonne solution, mais on constate qu'en l'état, c'est la moins mauvaise pour tous les habitants. La question est, dans l'attente de meilleures solutions, d'améliorer ces lieux de vie, d'aller vers la diminution des risques et à terme, l'habitabilité et la transformation progressive en un quartier de la ville* ».

Pourquoi pas, mais encore faut-il que la VRD soit déjà en place, comme l'explique Guillaume Lamy de Jipé Réunion : « *Le réseau d'adduction d'eau potable est tel que, parfois, les Mahorais n'ont de l'eau que deux heures par jour* ».

L'agence Air Architectures collabore justement avec l'association Actes et Cités, sur une expérimentation financée à Mahabourini. Trois collaborateurs seront d'ailleurs envoyés pour travailler sur la diminution des risques dans les bidonvilles, aménager des espaces publics et acheminer des réseaux.



Plan de travail sur le projet Totem, sur lequel travaille Air Architectures - Source : Air Architectures

La construction modulaire, une solution appropriée ?

« *Faire croire qu'on pourra faire vite, pas cher, beau, cela ne marche pas. Il y a des compromis à trouver. Le bâtiment modulaire, c'est du compromis. Et reconstruire en béton, cela prend plus de temps. Donc à un moment donné, il va falloir combiner* », avance de son côté Éric Aurenche de l'ACIM.

Le syndicat a déjà défendu l'intérêt du modulaire pour la reconstruction de Mayotte, et la capacité de livrer près de 30 000 m² de structures par mois. Et ce pour une diversité de bâtiments, à condition qu'ils ne dépassent pas le R+2.



Nouveaux PEP écopasseports obtenus pour les radiateurs Finimetal et Radson

Nous avons récemment obtenu des PEP écopasseports pour une large gamme de nos radiateurs panneaux et sèche-serviettes des marques Finimetal et Radson. Ces certifications, essentielles pour évaluer l'impact environnemental d'un produit reposent, comme les EPD (Déclarations Environnementales de Produit), sur une Analyse du Cycle de Vie (ACV), mais se concentrent sur les équipements électriques, électroniques et CVC. Elles sont particulièrement importantes pour les projets en construction neuve, où elles sont souvent requises.

Après l'obtention du PEP pour nos radiateurs Thermopanel Purmo, nous avons étendu cette certification à une large gamme de radiateurs panneaux et sèche-serviettes des marques Finimetal et Radson. Parmi les modèles concernés : HP Vertical, Kos V, Faro V, Tinos V, Paros V, Reggane 3010, Deco Compact, T6 Tertiaire, ainsi que les sèche-serviettes hydrauliques et électriques des gammes Banga et Tahiti.

Pourquoi choisir des produits certifiés PEP ?

- Transparence accrue : Des données environnementales détaillées facilitent la conformité aux réglementations en constante évolution.
- Meilleure compétitivité : Répond aux exigences des projets de construction durable et des appels d'offres publics.
- Données fiables et comparables : Les certifications PEP offrent des informations précises sur l'empreinte carbone et la consommation énergétique des produits.

Les PEP écopasseports de nos produits sont disponibles dans la base de données PEP ecopassport et sont référencés sur INIES.

À l'étroit dans vos projets de réhabilitation ? Est-ce ça passe ou ça ne passe pas ?



JELD-WEN innove avec ses blocs-portes de réhabilitation : rénovation rapide, discrète et sans perte de passage pour l'hôtellerie, le tertiaire et l'habitat. Plus d'excuses, vous ne vous sentirez plus jamais à l'étroit dans vos projets de rénovation !

A

Enaé Weber : qu'est-ce que c'est, pourquoi, comment ? On vous dit tout ici

Avec enaé, Weber franchit une nouvelle étape dans son engagement pour une construction et une rénovation plus durables, avec des produits toujours aussi performants mais avec un impact environnemental réduit...



A

RE2020 : après la simplification, le gouvernement mise sur l'anticipation

Après un décret de simplification de la RE2020, le ministère du Logement lance une mission d'évaluation. L'idée : prédire les impacts de la nouvelle norme de construction sur les coûts du logement, et ainsi décider de mesures, notamment pour soutenir les élus locaux.

Appliquée depuis le 1er janvier 2022, la RE2020 a rehaussé ses exigences au 1er janvier 2025, avec des renforcements en 2028 et 2031. Toutefois, compte tenu des « *défis actuels du secteur de la construction, il faut concilier impératif climatique et nécessité de produire des logements accessibles* », souligne le ministère du Logement.

Après un décret de simplification, remontant à fin 2024 et abaissant les seuils carbone pour certaines catégories de bâtiment, la ministre du Logement Valérie Létard lance une mission d'évaluation de la réglementation environnementale.

Valérie Létard lance donc une mission d'évaluation de la réglementation environnementale en matière de construction.

« Nous devons trouver l'équilibre des normes »

Son maître mot : l'anticipation. Robin Rivaton, entrepreneur et expert du monde immobilier, pilotera un travail d'analyse avec divers acteurs (Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique, économistes de la construction, industriels et acteurs publics). Ces réflexions devront prédire les potentiels impacts économiques des normes de construction neuve, avec des résultats révélés d'ici la fin du premier semestre 2025. Elles nourriront des décisions avant le prochain jalon d'exigences, en 2028.

« Cette mission s'inscrit dans une volonté claire de simplifier les démarches pour les collectivités territoriales et ceux qui produisent des logements tout en (...) »

Immobilier et logement : des mesures annoncées pour relancer le secteur

La ministre en charge du Logement Valérie Létard a dévoilé, à l'occasion du marché international des professionnels de l'immobilier MiPIM, les contours de l'aide fournie aux élus impliqués dans la construction de logements. Elle a également rappelé les mesures prévues par la loi de finances 2025 pour faciliter l'accession à la propriété.

Le secteur du logement et de l'immobilier est mis à mal depuis de nombreux mois, sans donner l'impression de pouvoir se dépêtrer de sa situation. Depuis fin 2022, date à laquelle les choses se sont réellement compliquées pour le secteur, les gouvernements se sont succédés et aucun d'entre eux n'a pu apporter les solutions pour relancer la machine.

En ce début d'année 2025, les choses semblent enfin se décanter. La loi de finances pour 2025, présentée par le gouvernement Bayrou, a été votée et celle-ci apporte son lot de mesures censées permettre au secteur du BTP de reprendre sa marche en avant.

Valérie Létard, ministre en charge du Logement, était présente le 11 mars au salon immobilier de Cannes. Elle a profité de l'occasion pour présenter ses priorités, notamment sur le volet de la simplification

et de l'aide fournie aux élus impliqués dans la construction de logements. Mme Létard a également rappelé les mesures prévues par la loi de finances 2025 pour faciliter l'accès à la propriété.

Fluidifier et simplifier les règles de l'urbanisme et de la construction

Au-delà de la hausse des prix des matériaux, de la baisse du pouvoir d'achat ou des diverses réglementations qui mettent à mal le secteur du BTP, différents freins subsistent, empêchant de fait la concrétisation de projets. La complexité du droit de l'urbanisme et de la construction en fait partie.

Pour pallier cet obstacle, le gouvernement soutiendra plusieurs mesures afin de simplifier le droit de l'urbanisme et de l'habitat.

Vers la création d'une base de données pour recenser les biens abandonnés

L'Assemblée a approuvé la création d'une base de données pour recenser les biens abandonnés, à l'occasion du vote d'un texte visant à « simplifier la sortie de l'indivision successorale ».

Dans un contexte de crise du logement profonde, différentes pistes doivent être envisagées par les acteurs du secteur pour offrir un toit aux Français qui en font la demande : réhabilitation d'anciennes friches industrielles, surélévation de bâtiments existants ou encore transformation de bureaux



abandonnés en logements...

Les biens abandonnés, nombreux dans l'Hexagone, se révèlent tout aussi intéressants. Le problème étant qu'il est difficile de se faire une idée précise de leur nombre et de leur situation.

A

Le Sénat adopte une version plus souple de la loi ZAN

Contre l'avis du gouvernement, le Sénat adopte une proposition de loi pour assouplir les modalités de la lutte contre la bétonisation des sols.

Petit coup d'arrêt dans la lutte contre la bétonisation des zones rurales. Contre l'avis du gouvernement, le Sénat vient d'adopter une proposition de loi pour assouplir nettement les modalités du ZAN, en revenant notamment sur un objectif intermédiaire de réduction de l'artificialisation des sols.



Examiné en première lecture à la chambre haute la semaine précédant le vote, le texte des sénateurs Jean-Baptiste Blanc (Les Républicains) et Guislain Cambier (centriste) a été approuvé très largement, avec 260 voix pour et 17 oppositions, venues principalement des rangs écologistes. Le groupe socialiste n'a lui pas pris part au vote.

A



Rénovation énergétique : ce qui change pour les aides financières en 2025

Le gouvernement semble enfin avoir trouvé la voie à suivre en termes de rénovation énergétique du bâti. Après des mois d'incertitudes politiques, l'Anah publie un guide à destination des professionnels de la rénovation de l'habitat pour y voir plus clair sur les changements qui concernent les dispositifs d'aides.

Le gouvernement a clarifié sa position sur les aides à la rénovation énergétique. Après plusieurs mois d'incertitudes et d'ajustements politiques, une feuille de route se précise, notamment avec la publication d'un guide par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à destination des professionnels du secteur.

L'objectif affiché est de rendre les dispositifs plus lisibles et plus efficaces, notamment pour les copropriétés et les particuliers souhaitant entreprendre des travaux d'amélioration énergétique.

Interdiction des chaudières à gaz : un calendrier précis

L'un des changements majeurs concerne l'interdiction des chaudières à gaz dans les projets de rénovation des copropriétés. Une interdiction déjà en vigueur pour les

maisons individuelles, qui s'étend désormais aux logements collectifs. Toutefois, une période de transition est prévue pour ne pas bloquer les projets déjà engagés. Ainsi, les travaux intégrant une chaudière à gaz validés en Assemblée générale avant le 30 juin 2025 pourront encore bénéficier d'un financement si la demande d'aide est déposée avant le 30 septembre 2025.

Jusqu'au 31 décembre 2026, les chaudières à gaz pourront être incluses dans le calcul du gain énergétique, mais leur coût ne sera pas pris en compte dans le montant de l'aide. L'aide Ma Prime Logement Décent exclut définitivement le financement des chaudières à gaz depuis le 1er janvier 2025.

MaPrimeRénov' : 44 000 dossiers frauduleux détectés en 2024

En 2024, la lutte contre la fraude à MaPrimeRénov' a permis d'éviter 229 millions d'euros de pertes. Face aux abus persistants, l'État prévoit en 2025 un renforcement des contrôles et des sanctions.

La lutte contre la fraude à MaPrimeRénov' a permis d'éviter 229 millions d'euros de pertes pour les finances publiques en 2024.

Mais face à l'éco-délinquance grandissante, le gouvernement veut aller plus loin en 2025, en renforçant les contrôles et en multipliant les actions de



prévention et de sanction.

Valérie Létard, ministre chargée du Logement, affiche une position ferme sur le sujet. Selon elle, « chaque euro détourné est un euro en moins pour les ménages, les finances publiques et pour notre transition énergétique ».

A

DPE : le gouvernement serre la vis face aux fraudes massives

Environ 70 000 DPE seraient frauduleux ou « de complaisance », selon la ministre chargée du Logement, Valérie Létard. Pour rendre cet outil « irréprochable », la ministre a annoncé mercredi un plan d'action en dix mesures.

Créé pour informer les propriétaires et les locataires sur la performance énergétique des logements, le Diagnostic de Performance Énergétique attribue une note de A (excellente performance) à G (très énergivore) en fonction de plusieurs critères : isolation, type de chauffage, qualité des



ouvertures, mitoyenneté, etc.

Aujourd'hui, ce classement joue un rôle crucial dans le secteur immobilier. Une mauvaise note peut faire chuter la valeur d'un bien, compliquer son financement, empêcher sa mise en location, et limiter l'accès aux aides publiques pour la rénovation énergétique.

A



Le Fonds Vert monte en puissance pour 2025

Après avoir financé plus de 18 000 projets depuis son lancement, le Fonds vert est prolongé en 2025 avec un budget élargi. Destiné aux collectivités, ce dispositif accompagne la transition écologique avec de nouveaux axes prioritaires.

Le Fonds vert 2025, reconduit avec une enveloppe de 1,15 milliard d'euros, poursuit son engagement en faveur de la transition écologique dans les territoires.

Porté par François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, et Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, ce dispositif soutient les collectivités locales dans leurs projets d'adaptation au changement climatique.

« En tant qu'ancien maire, je sais que le Fonds vert est un outil adapté pour transformer nos espaces de vie et aménager notre territoire de façon compatible avec une société plus respectueuse de l'environnement », déclare François Rebsamen.

Depuis son lancement en 2023, le Fonds vert a déjà financé plus de 18 000

projets, mobilisant 3,6 milliards d'euros de subventions de l'État et entraînant 24 milliards d'investissements publics et privés.

Pour 2025, il s'attaque à trois défis majeurs : l'adaptation des territoires aux phénomènes climatiques extrêmes, la réhabilitation des friches pour limiter l'étalement urbain et la poursuite des rénovations énergétiques des bâtiments locaux, visant une réduction de 40 % de leur consommation d'énergie.

Une aide de 100 millions d'euros sera également allouée aux maires bâtisseurs afin d'encourager la construction de logements écologiques.

En complément, 100 millions d'euros seront dédiés aux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Dispositif « Seconde Vie » : le gouvernement accélère la rénovation des HLM

Entre incitations fiscales et simplification des démarches, le dispositif Seconde Vie ambitionne de rénover 130 000 logements sociaux. Une avancée pour la décarbonation du parc et la réduction des charges locatives.

Après une phase d'expérimentation en 2023, le dispositif Seconde Vie s'inscrit aujourd'hui dans un cadre réglementaire solide.

Destiné à accélérer la rénovation du parc social, il permet aux bailleurs sociaux de bénéficier d'avantages



fiscaux attractifs, comparables à ceux accordés aux logements neufs.

Concrètement, les bailleurs ayant réalisé des travaux d'envergure améliorant la performance énergétique (étiquettes A ou B), la sécurité et la qualité des logements, pourront profiter d'une exonération de (...)

A

Deux nouveaux décrets pour accélérer la rénovation des copropriétés dégradées

À l'initiative de la ministre du Logement, Valérie Létard, deux nouveaux décrets ont été pris pour accélérer la rénovation des copropriétés dégradées. Cette avancée bénéficiera notamment à l'opération d'intérêt national (ORCOD-IN) menée à Grigny (Essonne).

La loi « Habitat dégradé » se précise un peu plus avec l'arrivée de deux nouveaux décrets pris à l'initiative de la ministre du Logement Valérie Létard. Cette loi, adoptée en avril 2024, vise à faciliter les démarches pour rénover les



habitats dégradés en permettant aux collectivités et à l'État d'agir plus efficacement, en particulier au sein des grandes copropriétés urbaines.

Par ailleurs, elle étend la possibilité, après une procédure d'expropriation, de prendre rapidement possession d'un immeuble (...)

A

Tour Grenfell : une enquête vise Saint-Gobain et six autres entreprises

Huit ans après l'incendie de l'immeuble londonien, le gouvernement britannique a annoncé une enquête sur l'origine du drame. Celle-ci porte sur les fournisseurs sollicités lors de la construction, dont Saint-Gobain Construction Products UK.

L'incendie de la tour Grenfell, à Londres, aura marqué la Grande-Bretagne, causant la mort de 72 personnes en juin 2017. Le feu avait mis moins d'une demi-heure pour se propager sur cet immeuble, basé dans un quartier huppé de la capitale et habité par des familles généralement modestes.

L'origine : un revêtement de façade hautement combustible. Presque huit ans plus tard, la gouvernement britannique a annoncé début février la démolition prochaine de la tour, provoquant l'indignation de certaines victimes. Une partie des matériaux seront conservés et réutilisés, afin de bâtir un mémorial sur le site du drame.

En septembre, le Premier ministre Keir Starmer avait présenté ses excuses « *au nom de l'Etat britannique* », en promettant que son gouvernement s'assurerait que cela « *ne puisse plus jamais se reproduire* ».

Le 26 février, Georgia Gould, secrétaire d'Etat au sein du Cabinet Office, a officialisé le lancement d'une enquête, portant sur les fournisseurs de la construction de l'immeuble. L'investigation « *établira si ces organisations ont commis une faute* » au regard de la loi sur les marchés publics, développe Mme Gould dans une déclaration écrite.

Une « *malhonnêteté systématique* »

Sept entreprises sont visées par l'enquête, dont le géant français Saint-Gobain. Plus précisément, Saint-Gobain Construction Products UK.

Septembre dernier, un rapport d'enquête avait conclu que l'incendie était le fruit de « *décennies de défaillances* » de la part du gouvernement et d'acteurs de la construction, sans quoi toutes les morts auraient pu être évitées.



HYGROGENIUS : la nouvelle VMC simple flux hygroréglable à régulation intelligente

La nouvelle gamme HYGROGENIUS a pour ambition de répondre aux attentes des consommateurs en termes d'économies d'énergie, de confort acoustique et d'esthétisme. La marque Atlantic a pensé HYGROGENIUS comme une solution globale de ventilation simple flux, intelligente, silencieuse, connectée et performante. En intégrant une calibration au juste besoin et une régulation précise en fonction du taux d'humidité et du type de pièce, HYGROGENIUS permet de réaliser jusqu'à 58% d'économies d'énergie par rapport à une VMC autoréglable selon Uniclimate. Ses innovations brevetées offrent un confort optimal aux utilisateurs tout en permettant de faciliter sa pose par les professionnels.

HYGROGENIUS : la solution haute performance garantissant des débits d'air sur-mesure, pièce par pièce, dans les configurations les plus exigeantes, sans compromis sur le silence et l'esthétique

Des nouveautés pensées pour le confort des consommateurs

Intégralement fabriquée en France, dans l'usine de Meyzieu, la VMC hygroréglable HYGROGENIUS a été pensée comme une solution globale de ventilation simple flux, alliant économies d'énergie et confort acoustique.

En effet, son innovation principale réside dans le fait de ne plus avoir besoin d'utiliser de bouche hygroréglable, grâce à la régulation qui se fait dans le piquage, ce qui permet l'utilisation de bouche esthétique et silencieuse. HYGROGENIUS offre ainsi un confort acoustique optimal pendant son fonctionnement. L'intégration au logement est également facilitée grâce à des bouches d'extraction épurées et peignables, le tout renforcé par un design fonctionnel et minimaliste.



- TRIBUNAL - CORRECTIONNEL -

Explosion rue de Trévis : la mairie de Paris de nouveau devant la justice

Trois juges d'instruction ont ordonné un procès pour blessures et homicides involontaires contre la mairie de Paris et le syndic de copropriété pour l'explosion de la rue de Trévis, ayant fait quatre morts et plus de 200 blessés en janvier 2019.

Un procès a été intenté contre la mairie de Paris et le syndic de copropriété pour l'explosion de la rue de Trévis qui a eu lieu en janvier 2019.

La Ville de Paris et le syndic de copropriété seront jugés devant le tribunal correctionnel pour « *homicides et blessures involontaires* » ainsi que pour « *destruction, dégradation ou détérioration par l'effet d'une explosion ou d'un incendie de biens immobiliers ou mobiliers* », ont ordonné les magistrats.

L'information judiciaire a mis en évidence des « *fautes d'imprudence et de négligence de la Ville de Paris* », qui n'a pas diligenté « *les investigations nécessaires pour rechercher les causes de l'affaissement du trottoir* », notent les juges d'instruction dans leur ordonnance, signée le 21 février et consultée le 28 février par l'AFP.

« *Ce renvoi va permettre un débat contradictoire à l'audience, au cours de laquelle le tribunal correctionnel ne pourra ignorer les incohérences des expertises pénales, et leur discordance avec l'expertise civile qui retient une causalité de l'accident très différente* », a réagi auprès de l'AFP Me Sabrina Goldman, avocate de la Ville de Paris. « *Même si la ville a indemnisé les victimes dans le cadre de l'accord cadre, elle conteste sa responsabilité et aura à cœur de s'expliquer* », a-t-elle ajouté.

4 morts et plus de 200 blessés en 2019

Le 12 janvier 2019, rue de Trévis dans le 9ème arrondissement de la capitale, une explosion a tué quatre personnes, dont deux pompiers, blessé plus de 200 personnes et fait environ 400 sinistrés.



Deux marchands de sommeil condamnés à de la prison ferme à Marseille

Deux propriétaires successifs d'un local insalubre de 12 mètres carrés, dans la cave d'un immeuble du centre-ville de Marseille, ont été condamnés à de la prison ferme pour soumission de personne vulnérable à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine.

Les condamnations de marchands de sommeil se succèdent à Marseille. Le tribunal de la cité phocéenne vient de rendre son verdict. L'instance juridique condamne deux propriétaires successifs d'un local insalubre de 12 m², situé dans la cave d'un immeuble du centre-ville de Marseille, à de la prison ferme. Un retraité et son gendre ont été condamnés pour soumission de personne vulnérable à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine.

Il a été ordonné que les deux prévenus purgent la partie ferme de leur condamnation à domicile, sous bracelet électronique.

Les deux hommes avaient mis en location un local en sous-sol d'une douzaine de mètres carrés éclairé par un unique

vasistas situé au niveau du trottoir, et donc du plafond de l'appartement. Le tout au tarif mensuel de 380 euros.

Les toilettes, dont les photos répugnantes avaient été diffusées à l'audience le 3 février, étaient installées au pied d'une gaine technique sur lesquelles les occupants de l'immeuble avaient une vue plongeante depuis des fenestrons.

Le locataire des deux condamnés, titulaire du seul RSA, vivait depuis 2014 dans ce local régulièrement dégradé par des dégâts des eaux et envahi de nuisibles.

Le retraité et son gendre, qui a récupéré les droits de ce local en 2020, ont respectivement été condamnés à 18 mois de prison dont six mois avec sursis et 12 mois dont six mois avec sursis.

Un marchand de sommeil marseillais condamné à trois ans de prison

Un marchand de sommeil marseillais a été condamné à trois ans de prison, dont un an avec sursis probatoire, pour la location de 29 studios insalubres et dangereux d'une ex-résidence universitaire transformée en bidonville vertical.

À Marseille, un homme a été condamné à trois ans de prison, dont un avec sursis probatoire, pour la location de 29 studios insalubres et dangereux. Un mandat de dépôt à effet différé a été prononcé pour l'exécution des deux années d'emprisonnement ferme.



Propriétaire de ces logements d'une ex-résidence universitaire transformée en bidonville vertical, le marchand de sommeil écope également d'une amende de 150 000 euros.

Après l'ex-policier Gérard Gallas, condamné en janvier 2024 à cinq ans de prison dont un (...)

A

Logement indigne : un ex-boucher marseillais jugé pour pratiques abusives

À 85 ans, Raphaël Zennou est jugé pour avoir loué des logements insalubres à des locataires vulnérables dans les quartiers populaires de Marseille. Malgré les accusations, l'ancien boucher réfute toute malveillance.

Ancien boucher-charcutier reconverti en multipropriétaire à Marseille, Raphaël Zennou, aujourd'hui âgé de 85 ans, est jugé pour avoir loué des logements insalubres à des personnes vulnérables.

L'octogénaire, qui percevait près de 350 000 euros par an de loyers, réfute les accusations de « marchand de



sommeil », bien que ses locataires dénoncent des conditions de vie déplorables.

Depuis mercredi et jusqu'à vendredi, il comparaît devant le tribunal correctionnel de Marseille pour « *soumission de personnes vulnérables à des conditions indignes d'hébergement* » et « *mise en danger (...)* »

A

La pénurie de logements sociaux aggrave l'habitat indigne

Seulement un logement social sur dix est attribué en Île-de-France : une crise qui enferme les plus précaires dans l'habitat indigne, selon un rapport de la Chambre régionale des comptes.

Dans un nouveau rapport, la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France pointe une « *crise structurelle* » du logement social dans la région francilienne.

Avec 1,4 million de logements sociaux au 1er janvier 2024, soit un quart du parc social national, l'Île-de-France peine à répondre aux besoins croissants de ses habitants.

Le nombre de demandeurs a doublé depuis 2010, et aujourd'hui, seulement une demande sur dix aboutit, contre une sur quatre à l'échelle nationale. En conséquence, 840 000 demandes restent en attente.

Cette saturation du parc social a un effet pervers : elle pousse les ménages plus précaires, incapables de trouver une place dans le parc social conventionné, à se

tourner vers des logements insalubres ou dégradés, formant ainsi un « *parc social de fait* ».

Éviter la sous-occupation

Pour désengorger le parc social, la Chambre régionale des comptes recommande notamment d'inciter les ménages occupant des logements devenus trop grands de les échanger contre des logements plus petits. Cela passerait par des contreparties financières, la garantie d'une stabilité des loyers, et la prise en charge des frais de déménagement sous conditions de ressources.

L'objectif est d'éviter la sous-occupation et de libérer des espaces pour les familles les plus nécessiteuses.

Transition énergétique : le bâtiment doit redoubler d'efforts, selon l'ONU

Rénover, innover, réglementer... Autant de défis que le secteur du bâtiment doit relever pour limiter son impact sur le climat. L'ONU rappelle l'urgence d'agir, car les efforts actuels restent bien en deçà des besoins.

En 2024, les émissions de CO₂ du secteur du bâtiment ont enregistré une baisse pour la première fois depuis 2020, dévoile le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) dans son rapport annuel sur l'état des bâtiments et de la construction.

La consommation d'énergie du secteur (construction et entretien) a ainsi diminué de 10 % entre 2015 et 2023.

Toutefois, ces efforts restent bien en deçà des attentes : pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, il aurait fallu une réduction de plus de 18 % sur la même période.

Le bâtiment demeure un secteur très énergivore, absorbant 32 % de l'énergie mondiale et étant responsable de 34 % des émissions de CO₂. Les matériaux de construction, notamment le ciment et l'acier, contribuent à hauteur de 18 % à ces émissions.

Quant aux énergies renouvelables, leur part dans la consommation du secteur a progressé de 5 % entre 2015 et 2023, mais reste encore loin des 18 % nécessaires.

Un manque de réglementation ?

Malgré ces avancées, les émissions du BTP ont augmenté de plus de 5 % entre 2015 et 2023, alors qu'elles auraient dû chuter de 28 % pour s'aligner sur les objectifs climatiques.

Cette situation inquiète les experts, qui soulignent que près de la moitié des nouveaux bâtiments construits dans le monde échappent à toute réglementation énergétique.

Parmi les 193 pays signataires de l'Accord de Paris, 80 % mentionnent le secteur du bâtiment dans leurs plans de réduction des émissions, mais seuls 18 % définissent des objectifs chiffrés.



Feuille de route énergétique : le gouvernement lance une consultation

Le gouvernement a lancé la consultation du public autour du projet de feuille de route énergétique de la France, qui prévoit notamment des ajustements sur l'énergie solaire, et sera ensuite adoptée par décret, a annoncé le ministère de l'Énergie vendredi.

Les Français vont avoir leur mot à dire quant au projet de feuille de route énergétique de la France.

Le gouvernement a lancé en ce sens une consultation qui vise à recueillir d'ultimes remarques sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la stratégie de la France pour l'énergie, « *dont la version finale sera ensuite adoptée par décret* », indique le ministère.

Cette stratégie constitue la dernière étape en vue de la finalisation de la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui fixe des objectifs en matière de production et de consommation d'énergie sur la période 2025-2035 pour mettre la France sur la voie de la neutralité carbone en 2050.

La publication du décret interviendra début avril, à l'issue de la consultation, précise-t-on à Bercy.

Consulter pour modifier et peaufiner

La concertation, lancée fin 2024 auprès des acteurs, a déjà « *conduit à apporter plusieurs modifications au projet, dont l'ajout d'un chapitre dédié au suivi de la consommation électrique et d'un chapitre sur les coûts du système électrique dans son ensemble* », souligne le ministère rattaché à Bercy.

Plusieurs instances ont été consultées, parmi lesquelles le Conseil national de la transition écologique (CNTE), le Haut-Commissaire à l'énergie atomique (HCEA) et le Conseil supérieur de l'énergie (CSE). Ce dernier vient de rendre un avis apportant « *plusieurs modifications substantielles* » au projet de révision de l'arrêté tarifaire dit "S21", qui détermine les conditions de soutien des pouvoirs publics au petit photovoltaïque alors que le (...)



Chauffage au bois : les Français confondent interdiction et réglementation

Une enquête du fabricant Hase révèle que 51 % des Français pensent, à tort, que tous les poêles et chaudières à bois seront interdits d'ici 2027. Une méconnaissance qui alimente les inquiétudes, alors que seuls les appareils les plus polluants seraient concernés.

Alors que les débats sur la transition énergétique s'intensifient, une enquête menée par le fabricant Hase révèle une méconnaissance des Français sur l'avenir du chauffage au bois. Plus de la moitié (51 %) pense à tort que tous les poêles et chaudières à bois seront interdits d'ici 2027, alors que seule une partie des appareils les plus polluants serait concernée.

L'étude, réalisée auprès de plus de 2 600 personnes, a mis en évidence un manque d'information sur cette potentielle interdiction. Si 31 % des sondés déclarent être bien informés, 37 % n'en ont entendu parler que vaguement et 32 % n'en savent rien. Cette incertitude se retrouve également dans la perception des équipements concernés : seuls 10 % des Français identifient correctement la cible de la réglementation - les appareils jugés trop polluants.

Cette confusion est en partie alimentée depuis l'annonce de la fin du chauffage au bois sans préciser qu'il s'agit uniquement des dispositifs les moins performants en matière d'émissions.

Une opinion divisée sur l'interdiction

L'éventuelle interdiction de certains équipements suscite des avis contrastés. Si 37 % des Français considèrent la mesure justifiée pour des raisons environnementales et sanitaires, 38 % s'y opposent.

Du côté des utilisateurs de chauffage au bois, les positions sont tout aussi partagées : 45 % jugent la restriction nécessaire, contre 53 % qui la rejettent.

Malgré ces divergences, un point fait consensus : l'attachement au chauffage (...)

Quels moyens alloués à la filière forêt-bois en 2025 ?

Dans le cadre de son déplacement au Salon international de l'Agriculture et de ses échanges avec les acteurs de la filière forêt-bois, Agnès Pannier Runacher annonce la répartition budgétaire des moyens alloués au secteur en 2025.

La construction bois prend de plus en plus d'ampleur en France. Le chiffre d'affaires du secteur atteignait 4,6 milliards d'euros en France, soit +14,3 % par rapport à 2020, selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB).



Pour entretenir la dynamique du secteur, et dans le cadre de son déplacement au Salon international de l'Agriculture, la ministre Agnès Pannier-Runacher a dévoilé plusieurs annonces lors de ses échanges avec les acteurs de la filière forêt-bois engagés pour l'adaptation au dérèglement climatique.

A

Réduction des aides pour le photovoltaïque : l'inquiétude plane sur le secteur

La Capeb et Coedis s'inquiètent d'une réduction des aides de l'État aux installations photovoltaïques de moins de 500 kWc. Envisagée par le gouvernement, cette mesure risque d'avoir des conséquences néfastes pour l'économie de la filière.

Le gouvernement n'écarter aucune piste pour le redressement des finances publiques, pas même une réduction des aides allouées aux petites installations photovoltaïques. Cette mesure, qui prévoit une diminution de la prime à l'autoconsommation ainsi qu'une baisse importante du tarif d'achat de la vente



du surplus, risque de mettre à mal l'économie de la filière, comme le redoutent la Capeb et Coedis.

Pour tenter de convaincre le gouvernement de faire machine arrière, la Capeb a décidé de s'associer à plusieurs acteurs de la filière solaire pour adresser un courrier commun (...)

A

LES APPELS D'OFFRES, C'EST COMME LES BONNES AFFAIRES...

Faut-être au courant **avant les autres !**



Les marchés publics à ne pas rater, accessibles en un instant !



Les indices Index mis à jour, sans prise de tête.

Abonnez-vous et accédez aux bonnes infos !

Le ciel semble se dégager pour le secteur du BTP

Le récent vote de la loi de finances permet au secteur du BTP d'entrevoir une légère éclaircie pour l'année 2025, et peut-être au-delà. La Fédération Française du Bâtiment (FFB) a de fait revu ses prévisions pour l'année en cours, et somme le gouvernement de maintenir ses efforts pour une relance réussie de l'activité.

Le ciel se dégage-t-il enfin pour le secteur du BTP ? C'est en tout cas ce que veut croire la Fédération Française du Bâtiment qui, au cours d'une conférence de presse, a fait part de ses nouvelles prévisions pour 2025.

Ce regain d'optimisme n'était pourtant pas de rigueur fin 2024. L'instabilité politique et financière qui rongait le pays ne permettait pas au secteur de recommencer sa marche en avant. Le gouvernement Barnier venait d'être censuré sur son projet de loi de finances, plongeant ainsi encore davantage le pays dans l'instabilité.

Depuis, un nouveau premier ministre a été nommé en la personne de François Bayrou. Une loi de finances a enfin été votée et celle-ci s'avère plutôt favorable pour les marchés du logement. Jusqu'à laisser entrevoir une éclaircie à l'horizon pour le secteur du BTP.

Quatre mesures pour relancer l'activité du bâtiment

Olivier Salleron, président de la FFB, s'est félicité au cours de la conférence de presse de quatre mesures bien spécifiques présentes dans le budget 2025. Ces dernières doivent permettre une relance de l'activité bâtiment.

On retrouve parmi elles le retour à un PTZ neuf partout (y compris en zones B2, C) et pour tous les types de logements (y compris l'individuel) jusqu'à fin 2027.

Ces mesures comprennent également l'exonération des droits de donation/succession jusqu'à 300 000 euros par bénéficiaire, dès lors que ces fonds viennent financer une résidence principale neuve ou une rénovation énergétique. La mesure s'étend jusqu'à fin 2026.

Légère hausse du nombre de permis de construire pour des logements en janvier

Léger rebond en janvier pour le nombre de permis de construire accordés pour des logements. Sur un mois, celui-ci a augmenté de 1,5 %, pour s'établir à 29 000, selon les données provisoires publiées par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation.

Petit regain de forme du côté des permis de construire. En janvier, ces derniers ont augmenté de 1,5 %, pour s'établir à 29 000, selon les données provisoires publiées par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation.



Une bonne nouvelle à relativiser, puisque ce niveau se situe encore 25 % en dessous du niveau moyen des douze mois précédant la crise sanitaire du Covid de 2020, rappelle le Service des données et études statistiques du ministère (SDES).

A

Logement neuf : baisse des réservations, rebond des mises en vente au T4 2024

Une évolution en dents de scie sur le marché du logement neuf, à en croire les chiffres du ministère de l'Aménagement du territoire du 4ème trimestre. Par rapport au troisième trimestre, les réservations de logements neufs se replient (-4,2 % par rapport au T3 2024) - à l'exception des 4 pièces et plus - tandis que les mises en vente repartent à la hausse (+6,4 %), notamment dans l'habitat collectif.

D'après les dernières données du ministère de l'Aménagement du territoire, 17 122 logements neufs ont



été réservés par des particuliers au quatrième trimestre 2024. Ce qui représente -4,2 % comparé au troisième trimestre et 63 % des logements neufs commercialisés, incluant ceux institutionnels. 67 906 réservations ont été dénombrées sur toute l'année 2024, soit -5 % sur un an, mais -40% de moins qu'en 2022.

A

Logement neuf : le Pôle Habitat FFB espère avoir touché le fond

La construction de maisons individuelles et la promotion immobilière auraient touché le fond en 2024, selon le Pôle Habitat FFB. Les ventes auraient reculé à presque moitié moins des moyennes annuelles. Des variations positives sont toutefois notées à échelles trimestrielles et semestrielles.

« J'espère qu'on a touché le fond », confie Grégory Monod, président du Pôle Habitat FFB, lors d'un point presse sur la conjoncture de la construction immobilière privée.

« Je suis plutôt de nature assez optimiste, mais je suis aussi de nature à être prudent. Donc on va voir un petit peu comment tout ça va se relancer sur cette année 2025 », poursuit-il.

Recul des ventes à presque moitié moins des moyennes annuelles

D'autant que les chiffres de l'année 2024 « donnent le vertige ». L'organisation relève 50 800 ventes en construction de maisons individuelles et 60 750 ventes aux particuliers en promotion immobilière.

« Sur la construction d'oeuvre, au global, on constate encore une baisse de 7 %. La chute est moins lourde, mais je dirais qu'on avait

déjà subi des baisses importantes », développe Christophe Boucaux, délégué général du Pôle Habitat FFB. Les ventes au particulier ont baissé de 10 %, par rapport à 2023, soit à près de 50 % - plus précisément -48,5 % - en-deçà des moyennes annuelles à long terme.

« On est sur des proportions historiquement basses avec 111 000 ventes brutes en 2024 de maisons, par rapport aux 216 000 habituellement. En 2021, sortie de Covid, 258 000 logements ont été vendus aux particuliers », appuie M. Boucaux.

Des planchers bas ont été atteints. En particulier sur le segment maisons individuelles (-13,3 %), sur lequel « aucune région ne tire son épingle du jeu ». « Certes, la façade nord-ouest enregistre des baisses moins importantes que le reste du territoire, mais on est toujours en décroissance (...) »

Matériaux de construction : un redressement timide en décembre

Alors que l'incertitude budgétaire est levée et que les taux de crédits immobiliers régressent, l'Unicem fait état d'un redressement timide dans sa conjoncture de décembre. Dans le détail : +3,5 % dans l'activité production de granulats et +2,4 % côté livraison de BPE.

Est-ce que le sursaut observé en janvier dans l'activité matériaux de construction se poursuit ? Rien n'est moins sûr pour l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (Unicem).



« Si le climat d'instabilité politique et parlementaire subsiste en France, l'incertitude budgétaire, quant à elle, a été levée en ce début février avec l'adoption définitive de la loi de finances pour 2025 », est-il évoqué dans son point de conjoncture de février.

A

Location, distribution, manutention : un T4 2024 à trois vitesses

Le baromètre DLR/Asterès dresse un bilan en demi-teinte qui laisse présager une année 2025 prudente pour les acteurs du secteur des matériels de construction et de manutention.

Le quatrième trimestre 2024 met en lumière des évolutions contrastées au sein des secteurs de la distribution, de la location et de la manutention, selon le dernier baromètre DLR/Asterès.

Portée par une demande soutenue et une valorisation du parc matériel, la location de matériels continue sa



progression avec une hausse de +3,5 % sur un an et de +2,6 % sur le trimestre.

Une majorité d'entreprises (60 %) identifient cette valorisation comme un facteur clé de performance. Dans un contexte économique où les entreprises cherchent à optimiser leurs coûts sans immobiliser de capitaux (...)

A



À Aubervilliers, Atelier Aconcept réalise un projet remarquable

À Aubervilliers, Atelier Aconcept, en collaboration avec Defillon (mandataire), a réalisé le nouveau gymnase Guy Môquet. Il s'agit d'un projet de déconstruction et reconstruction qui a été utilisé comme site d'entraînement pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Aujourd'hui, l'ensemble abrite, entre autres, des établissements scolaires et des associations.

Une situation centrale, non loin du théâtre et du conservatoire, un emplacement caractéristique, qui entame un fin dialogue avec le parc Stalingrad attenant, une construction singulière et une façade originale qui ne laisse pas indifférent. C'est le projet élaboré avec habileté par l'agence d'architecture Atelier Aconcept (Frédéric Quevillon et Aurélien Tessier), reconnue par ailleurs pour ses projets emblématiques.

Le gymnase Guy Môquet 2.0

Sur la même parcelle, où se trouvait autrefois l'ancien gymnase Guy Môquet, se dresse désormais un édifice flambant neuf, doté de tout le confort et des procédés durables actuels. L'opération n'a pourtant pas été facile. Les architectes, après avoir démoli l'existant devenu au fil du temps complètement désuet, ont édifié un ensemble ouvert sur la ville, entouré d'une agréable ceinture végétale (...)



À Bruguières, un nouveau groupe scolaire qui fait sensation

La commune de Bruguières, en Haute-Garonne, vient de se doter d'un nouveau groupe scolaire. Une architecture frugale, une construction écoresponsable et des matériaux biosourcés. L'école utilise la brique et fait écho à la Briqueterie, bâtiment emblématique du secteur.



Le programme est conséquent, il s'agit de la construction d'un groupe scolaire de trois classes maternelles et cinq classes élémentaires avec possibilité d'extension (quatre classes maternelles et sept classes élémentaires), en plus d'un réfectoire et d'une salle polyvalente.

Le tout situé à l'entrée du lotissement de la Briqueterie, sur la commune de Bruguières (31). Le projet prend place à l'intersection de la rue de la Briqueterie et de l'avenue Gamouna.

Un bâtiment public dans un écrin végétal

L'environnement se caractérise par la présence de maisons individuelles et mitoyennes, mais aussi d'anciens ateliers et parcelles agricoles. Dans ce milieu hétéroclite, le groupe scolaire émerge telle une révélation et assume son statut d'équipement public.

Orienté nord-sud, l'ensemble entouré d'une multitude d'arbres et d'arbustes, adopte la parcelle et s'adapte à la topographie du terrain qui présente trois mètres de dénivelé.





Le chinois Liu Jiakun remporte le prestigieux prix Pritzker

Le prix Pritzker, considéré comme le prix Nobel de l'architecture, vient d'être décerné au Chinois Liu Jiakun, a annoncé l'organisation basée à Chicago, qui a salué une architecture du « quotidien ».

L'architecte chinois Liu Jiakun remporte le prestigieux prix Pritzker, plus haute distinction mondiale de l'architecture. L'organisation Pritzker, basée à Chicago, a félicité le lauréat et salué une architecture du « *quotidien* ».

« Dans un contexte mondial où l'architecture peine à trouver des réponses adéquates aux défis sociaux et environnementaux qui évoluent rapidement, Liu Jiakun a fourni des réponses convaincantes qui célèbrent également la vie quotidienne des gens », a écrit dans un communiqué le jury du prix décerné à l'architecte né en 1956 à Chengdu.

En quarante ans de carrière, le 54ème lauréat de la prestigieuse récompense a bâti une œuvre qui, selon l'organisation, joue habilement sur les contrastes et par laquelle il « *propose une architecture affirmée qui célèbre la vie des citoyens ordinaires* ».

Liu Jiakun « *défend le pouvoir transcendant de l'environnement bâti, en harmonisant les dimensions culturelles, historiques, émotionnelles et sociales, en se servant de l'architecture pour forger une communauté, inspirer la compassion et élever l'esprit humain* », a surenchéri le jury.

Le British Museum choisit l'architecte franco-libanaise Lina Ghotmeh

Le British Museum a annoncé avoir choisi l'architecte franco-libanaise Lina Ghotmeh pour réaménager une partie de ses galeries emblématiques, notamment celles abritant les frises du Parthénon.

Après neuf mois de compétition et la candidature de plus de 60 équipes, le studio LG-A de Lina Ghotmeh a été retenu à l'unanimité par le jury, pour réaménager une partie du British Museum. L'architecte de 44 ans a séduit les experts par son approche archéologique et son souci du dialogue entre l'histoire et l'architecture contemporaine.

Le projet de transformation du British Museum s'inscrit comme « *l'une des plus grandes rénovations culturelles dans le monde* », selon le musée londonien.

« *Lorsque nous avons emménagé dans notre bâtiment actuel il y a 200 ans, le monde a été impressionné* », a déclaré George Osborne, président du British Museum. « *Je pense qu'il le sera à nouveau lorsque la transformation de nos grandes galeries sera achevée* », a-t-il souligné.

Une transformation au cœur d'un débat historique

Lina Ghotmeh aura la lourde tâche de réinventer les galeries Western Range, qui constituent environ un tiers du musée et regroupent des collections majeures de l'Antiquité grecque (...)



La basilique Saint-Denis va retrouver sa flèche, 180 ans plus tard

Après près de deux siècles d'absence, la flèche de la basilique Saint-Denis, démontée en 1846, va retrouver sa place. La première pierre a été posée, lançant officiellement les travaux de reconstruction, avec une livraison prévue pour 2030.

Le chantier de la nouvelle flèche de la basilique Saint-Denis, nécropole des rois de France, a officiellement débuté avec la pose de la première pierre, ce vendredi 14 mars.

Cette flèche, absente depuis près de deux siècles, devrait être achevée d'ici 2030, redonnant à l'édifice sa silhouette initiale. La ministre de la Culture, Rachida Dati, a marqué cet événement en posant la première des 15 000 pierres nécessaires à sa reconstruction, après avoir observé le travail des tailleurs de pierre.

La tour occidentale de la basilique, qui s'élançait autrefois jusqu'à 90 mètres de haut, avait été détruite par la foudre et une tornade au XIXe siècle. En 1846, elle fut démontée pour des raisons de sécurité, mais n'a jamais été reconstruite depuis.

« Nous tournons une page de 180 ans », a déclaré Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis. Pour Mgr Étienne Guillet, évêque du diocèse de Saint-Denis, « une flèche, c'est l'élévation pour nous chrétiens. Elle nous invite à sortir de l'horizontalité et à lever les yeux vers le ciel ».



Revêtement vinyle écologique pour habitat Twilight

Découvrez Twilight, la première collection de sols vinyles dédiée à l'habitat, conçue pour offrir une faible empreinte carbone. Cette gamme innovante associe durabilité environnementale et esthétique, répondant aux besoins des foyers soucieux de leur impact écologique.

A



Grilles barreaudées : myMIX® et EXALT®

Découvrez les grilles barreaudées myMIX® et EXALT®, offrant une solution de clôture et de remplissage pour les portails ALLIX®, alliant sécurité, durabilité et esthétique pour valoriser les différents sites.

A



Séparal : Système de séparatif pour balcon et toiture-terrasse

Séparatif pour balcon et toiture-terrasse
Sur-mesure, panneau simple ou multiple
Remplissage décoratif au choix (verre, tôle, hpl..)
Robuste, durable et sans entretien

A



NatureSense Herringbone : revêtement de sol stratifié élégant et sophistiqué pour un aspect premium

Notre sol NatureSense Herringbone associe les décors intemporels tout en conservant les avantages du stratifié. Le style n'est pas une affaire de prix...

A



Amani Renson : Pergola Bioclimatique

Amani est une pergola bioclimatique exclusive qui allie élégance architecturale et technologie innovante. Son design agit comme une extension de la maison, avec des lignes épurées et des détails époustouflants qui créent une harmonie visuelle unique.

A



GRANUM EXTRA granite : zinc laminé

GRANUM EXTRA granite diffuse une esthétique intemporelle familière. Son aspect gris traditionnel se fond harmonieusement aussi bien dans les constructions neuves à l'architecture traditionnelle que les projets de rénovation et de préservation du patrimoine.

A



Cuve plate Pack'eau pour la gestion de l'eau de pluie

Cuve plate Pack'eau de Sebico. Cette nouvelle solution, fabriquée en France à partir de matériaux recyclables et recyclés à 30%, reflète l'engagement de Sebico en faveur de l'innovation durable et de la préservation des ressources. Une solution pensée pour la durabilité et la performance.

A



ELASTISOL, mousse PU expansive : complément d'isolation thermique et acoustique autour des menuiseries

ELASTISOL est une mousse polyuréthane mono-composante à mémoire de forme. Ses propriétés élastiques et sa faible expansion lui permettent de suivre les mouvements de dilatation...

A



Cloison Garage Isolante Knauf

Paroi composée sur une face d'une contre-cloison CC 113/48-S ou CC 213/48-S et d'une contre-cloison réalisée avec les écrous Easy Click F47 + tige Easy Click 120 ou 200 mm sur l'autre face, le vide étant rempli par de la laine minérale.

A



Rectofix : fixer durablement vos canalisations

Les canalisations, bien qu'invisibles une fois l'ouvrage terminé, jouent un rôle essentiel dans la pérennité d'une maison. Une fixation inadéquate peut entraîner des désordres majeurs : affaissement, déplacements ou encore altérations des évacuations.

A



ACTIsteel modèle A : panneaux rayonnants métalliques pour chauffer et rafraîchir par le plafond les bâtiments tertiaires

Les panneaux rayonnants métalliques ACTIsteel modèle A chauffent et rafraîchissent par le plafond les bâtiments tertiaires comme les bureaux, lycées, collèges, hôpitaux, halls d'accueil, magasins, ...

A



Gamme de solutions ondulées COLORONDE : Couverture et Façade

Polyvalente et esthétique, la gamme Coloronde convient aussi bien en façade qu'en couverture. Disponible en 5 et 6 ondes et déclinée en cinq coloris garantis 10 ans, elle s'adapte à tous types de projets : tertiaire, collectif, résidentiel, et plus encore.

A

UNE OFFRE DE SERVICE UNIQUE POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Développez votre visibilité
et vos avis clients !

helloVisibilité

199€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
 - Gestion du service Google My Business
 - Votre présence dans 25 annuaires
 - Page personnalisée sur l'annuaire helloArtisan
 - Système de collecte d'avis Google
 - Réponses prédéfinies aux avis
 - Interface de suivi de la visibilité et des avis

- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- Les services
 - Gestionnaire de compte dédié
 - Définition du périmètre géographique
 - Application mobile helloArtisan Pro



Accueil client externalisé + tous les
avantages de helloVisibilité inclus

helloE-secrétariat

249€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine

- E-secrétariat
 - Numéro dédié (dont diffusion dans les annuaires helloVisibilité)
 - Prise en charge et gestion des appels de vos clients par un(e) E-secrétaire dédié
 - Accès à tous les contacts et mémos en temps réel grâce à l'application mobile helloArtisan Pro



Offre spéciale
Batimat 2024
1 MOIS OFFERT
sur
helloE-secrétariat !

Prise en charge des aides CEE – MPR*
avec les fonctionnalités d'helloE-secrétariat

En partenariat avec **homélior**®

helloRénov' Energétique

299€ HT /mois

- Avis Clients & référencement
- Jusqu'à 2 rendez-vous offerts
- SMS
- Site vitrine
- E-secrétariat

- Prise en charge des aides CEE & MaPrimeRénov' des clients particuliers
 - Prise en charge des aides de vos clients dès la signature du devis
 - Démarches administratives gérées par une équipe dédiée
 - Montant du reste à charge déduit des aides
 - Un accès en temps réel pour envoyer les demandes de prise en charge grâce à l'app mobile helloArtisan Pro



*CEE (Certificat d'économie d'énergie – MPR (MaPrimeRénov'))
Engagement : 1 an minimum, 2 mois offerts grâce au paiement annuel (jusqu'à 598€ HT offerts). E-secrétariat : jusqu'à 100 appels / mois puis tarification sur mesure en fonction du volume d'appels.